

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A

ISIN : FR0013446838

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'OPCVM : Néant

Description des objectifs et de la politique d'investissement

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe Z en euro du fonds Pictet - Global Environmental Opportunities, compartiment de la Sicav Pictet. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui du compartiment Pictet - Global Environmental Opportunities, c'est-à-dire que « Le Compartiment applique une stratégie de croissance du capital, en investissant principalement dans des actions, ou dans toute autre valeur mobilière liée et/ou assimilée aux Actions (y compris les produits structurés tels que décrits ci-après), émises par des sociétés à travers le monde (y compris les pays émergents) ».

La performance de l'OPCVM sera inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation luxembourgeoise, en particulier concernant les critères extra financiers.

L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Caractéristiques essentielles

Le FCP sera investi en totalité dans « Pictet – Global Environmental Opportunities, compartiment de Pictet, Sicav de droit luxembourgeois, dont la stratégie est présentée ci-dessous :

Le Compartiment applique une stratégie de croissance du capital, en investissant principalement dans des actions, ou dans toute autre valeur mobilière liée et/ou assimilée aux Actions (y compris les produits structurés tels que décrits ci-après), émises par des sociétés à travers le monde (y compris les pays émergents).

Ce Compartiment applique aussi une stratégie responsable qui vise à avoir un impact environnemental positif, en investissant principalement dans des entreprises qui ont une empreinte environnementale faible et qui contribuent à la résolution des défis environnementaux mondiaux en fournissant des produits et services dans la chaîne de valeur environnementale. Ces produits et services sont nécessaires pour soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone, un modèle d'économie circulaire, pour surveiller et prévenir la pollution ou, par exemple, pour protéger des ressources limitées telles que l'eau.

Le Compartiment investit principalement dans des entreprises dont une part significative des activités (telle que mesurée par le chiffre d'affaires, la valeur d'entreprise, l'excédent brut d'exploitation ou des métriques similaires) est liée, sans s'y limiter, à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, au contrôle de la pollution, à l'approvisionnement en eau et aux technologies de l'eau, à la gestion et au recyclage des déchets, à l'agriculture et la sylviculture durables ou à l'économie dématérialisée."

Le processus d'investissement intègre des critères ESG sur la base de recherches propriétaires et de recherches de tiers afin d'évaluer les risques et opportunités d'investissement. La proportion du portefeuille du Compartiment qui fait l'objet d'une analyse ESG représente au moins 90% des actifs nets ou du nombre d'émetteurs.

Lors de la sélection des investissements du Compartiment, il est tenu compte des caractéristiques ESG des émetteurs pour augmenter ou réduire la pondération cible. Il est attendu que les caractéristiques ESG du Compartiment en résultant seront supérieures à l'indice de référence après avoir retiré les 20% d'émetteurs ayant les caractéristiques ESG les plus faibles.

Cette stratégie applique une politique d'exclusion supplémentaire à l'égard d'investissements directs jugés incompatibles avec l'approche de Pictet Asset Management en matière d'investissement responsable. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique d'investissement responsable sur .

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect, (iv) le programme Shenzhen-Hong Kong Stock Connect et/ou (v) tout autre programme de négociation et de compensation ou instrument octroyant un accès similaire admissible pouvant être mis à la disposition du Compartiment à l'avenir. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises. Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (tels que des ADR, GDR et EDR). Les investissements en titres non cotés et en titres cotés en Russie, autres que sur la bourse de Moscou, ne dépasseront pas 10 % des actifs nets du Compartiment. Les risques seront minimisés par une répartition géographique diversifiée du portefeuille. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Dans des circonstances exceptionnelles, si le gestionnaire estime que cela est dans le meilleur intérêt des actionnaires, le compartiment pourra détenir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des liquidités.

Les investissements en titres de créance ne dépasseront pas 15 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que des « credit-linked notes », des certificats ou toute autre valeur mobilière dont le rendement est lié à, entre autres, un indice qui respecte les modalités de l'article 9 du règlement du Grand-Duché de Luxembourg du 8 février 2008 (incluant les indices sur matières premières, métaux précieux, volatilité, etc.), des devises, des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières ou un organisme de placement collectif, en conformité avec le règlement du Grand-Duché de Luxembourg du 8 février 2008.

Le Compartiment pourra conclure des contrats de prêt de titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'indice MSCI ACWI (EUR), (cours de clôture, dividendes réinvestis), libellé en euro. Cet indice est calculé et publié par la société MSCI Inc.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation de sa gestion. La composition de l'actif du FCP peut s'éloigner de la composition de l'indicateur de référence.

Cet indice est administré par MSCI limited et des informations complémentaires sont disponibles sur le site :

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

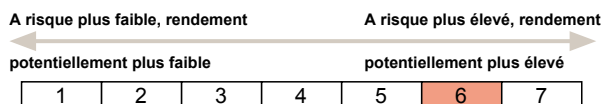
Modalités de souscription-rachat

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, place Valhubert - 75013 Paris).
- L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de Bourse.
- Cette OPCVM capitalise ses sommes distribuables.

Autres informations

- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.
- La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés des actions et, dans une moindre mesure, des marchés de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont les suivantes : [Date limite de réception des ordres de souscription/rachat : au plus tard 13 h le Jour d'évaluation concerné.](#)

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4.00% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.13% TTC (1)
----------------	---------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.uff.net

Performances passées

L'information relative aux performances passées ne pourra être affichée qu'après le terme d'une année civile complète, soit fin 2021.

Le fonds a été créé le 28 janvier 2020.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) L'indice de référence est le MSCI World.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Fiscalité :

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 – France
0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net.

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mars 2021.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.myria-am.com.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS